



E
Prospectives Dialogues Politiques

**ESPACES FRONTIERES
ET INTEGRATION REGIONALE**

Le cas « SKBo »

Karim DAHOU, Tarik DAHOU et Cheikh GUEYE

INTRODUCTION

La zone « SKBo » (Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso) constitue l'une des régions d'Afrique de l'Ouest les mieux susceptibles de mettre en exergue la pertinence de la notion d'espaces de solidarité sous-régionale, comme lieux de brassage et d'intégration réelle. Elle le doit à une configuration géographique particulière et à l'histoire de ses sociétés, marquée par une extrême mobilité spatiale et sociale. Elle pose la problématique des rapports entre des périphéries nationales (Igué, 1989) de trois pays de la sous-région (le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso), qui développent des dynamiques propres, se rejoignent et forment un sous-territoire au fonctionnement complexe. Que représentent les régions de Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso au sein de leurs pays respectifs ? Dans quelle mesure sont-elles convergentes au point de former ce qu'on appelle un espace de solidarité ? Quelle est l'historicité de cet espace de solidarité ? Ces questions, tandis qu'elles intéressent l'avenir de la zone, obligent à se pencher sur son passé. La crise en Côte d'Ivoire ne fait d'ailleurs que souligner l'urgence de ces interrogations et la nécessité d'une réflexion sur les rapports entre gouvernement central et collectivités territoriales infra étatiques, ainsi qu'entre « institutions nationales » et « minorités culturelles » en Afrique de l'Ouest.

L'évolution de la région est liée à plusieurs types d'histoires, celle du Kéné Dougou précolonial et colonial, celle de la construction des Etats-nations après l'Indépendance et celle qu'inventent les acteurs contemporains. Si l'histoire politique de la région est importante, elle n'est cependant pas le seul facteur de la construction identitaire singulière qui sous-tend la relative homogénéité des peuples, des spéculations agricoles, des systèmes de production et d'échange. Les phénomènes contemporains déterminent également des changements sociaux, économiques et politiques. Ces transformations opèrent à leur tour dans le cadre de frontières qui représentent des discontinuités parfois rigides et paralysantes, mais souvent créatrices d'opportunités commerciales et de liens sociaux pour de nombreux acteurs.

Comme d'autres espaces frontières, SKBo interroge donc la tension entre construction nationale et dynamiques transfrontalières. Déterminées tant par l'histoire que la géographie et le commerce, ces dynamiques soulèvent la question de l'articulation entre un territoire de solidarité sociale ou culturelle et les entités politiques que représentent les « Etats Nations » (I). En particulier, le chevauchement, sur les mêmes territoires, de normes aussi bien sous-régionales que nationales, locales et coutumières, est à l'origine de tensions. Dans un espace de migrations, elles ne s'expriment sans doute nulle part avec autant d'acuité que dans le domaine foncier (II). Mais les phénomènes de *straddling* ne concernent pas seulement la recomposition des rapports sociaux entre populations à la fois parentes et concurrentes, ils affectent également des filières de production qui recoupent différents niveaux (III). Personne autant que les commerçants ne parvient à manipuler tous ces registres concurrents afin d'en maximiser les utilités. S'ils contribuent de ce fait à désarticuler l'espace, ils sont néanmoins les principaux vecteurs de sa polarisation historique et, peut être, future (IV). SKBo n'est cependant susceptible de s'assumer en tant qu'espace de solidarité réelle, que si les stratégies des différents acteurs convergent à plusieurs niveaux. L'interaction entre groupes d'intérêts à toutes les échelles de la production économique et normative devrait donc mobiliser la plupart des efforts d'intervention des politiques.

L'ESPACE SKBO, UN SOUS-TERRITOIRE DE SOLIDARITE AU CONFLUENT DE TROIS FRONTIERES NATIONALES

Un substrat à la solidarité : des conditions physiques et sociales communes

Une zone de solidarité se mesure à l'aune et à la force des liens multiformes qu'entretiennent le peuplement, les activités économiques, les échanges, la culture, l'identité. La région SKBo présente des caractéristiques éco-géographiques qui contribuent à homogénéiser son peuplement et à façonner des systèmes de production similaires ou complémentaires. Cet aspect l'érige sans nul doute en espace de solidarité au moins potentiel.

Elle fait partie de ce qu'on a coutume d'appeler la zone « d'endémisme soudanien », qui forme une bande latitudinale relativement étroite s'étendant de la côte sénégalaise jusqu'au pied des hauts plateaux de l'Ethiopie. Tout au long de cette bande, le relief est relativement plat excepté quelques plateaux et bourrelets témoins d'une érosion différentielle ancienne et culminant entre 200 et 1100 m. Sa végétation naturelle est une forêt de type clair qui a progressivement disparu des zones de culture. Dans les régions moins densément peuplées, c'est la jachère buissonnante qui prédomine, c'est à dire une forêt clairsemée à différents stades de régénération suite aux longues périodes de cultures du coton. La région SKBo formant un triangle qui s'étend en latitude (entre 8 et 12 degrés) plus qu'en longitude, elle épouse des formes climatiques et végétales relativement diversifiées, tout en conservant une uniformité évidente. La pluviométrie – avec un minimum moyen de 1100 mm/an – y est relativement abondante par rapport à d'autres régions d'Afrique de l'Ouest. A cela s'ajoutent les différentiels de relief qui, aussi mineurs soient-ils, rompent légèrement l'uniformité paysagique et offrent des potentialités hydriques et pédologiques plus importantes dans certaines zones : c'est le cas des vallées, des bas-fonds et des glacis d'épandage.

Ces conditions favorables mais différenciées ont fait de l'espace SKBo, pourtant partagé entre trois pays, un territoire qui a depuis longtemps attiré des peuples divers et construit une culture de la mobilité et de l'échange, favorisant ainsi le brassage. Comme dans d'autres contextes africains, il est devenu difficile d'y associer une ethnie et un Etat, tant les peuples sont imbriqués, liés par des alliances anciennes et renouvelées, localisés de part et d'autre des frontières. Dioulas, Sénoufos, Bambaras, Bobos, Peuls, Samos, Mossis (Makas) sont très proches de par leurs histoires, leurs langues, leurs activités économiques. Les Dioulas se confondent souvent avec les Bambaras qui constituent une ethnie identifiée au Mali. Les Sénoufos de Côte d'Ivoire proviendraient eux-mêmes du Mali. Les Dioulas et les Sénoufos évoluent dans les trois pays. Ces populations éprouvent des sentiments d'appartenance commune nourris par la religion musulmane, les liens matrimoniaux et coutumiers (les mariages et les funérailles se font souvent entre familles de plusieurs pays), les activités économiques et les échanges qui leur donnent l'opportunité de se connaître, de s'apprécier, de partager des valeurs semblables qui s'incarnent dans des identités propres.

Le métissage ne se construit-il pas souvent à partir d'un ancrage d'origine ? Les différents groupes de la région cohabitent depuis plusieurs siècles au sein des mêmes formations politiques : le royaume du Kéné Dougou a vu le jour à Korhogo, puis connu son apogée et sa chute à Sikasso ; l'empire de Samory a par la suite raccordé Bobo Dioulasso aux deux villes. Si la colonisation n'a pas interrompu les échanges entre les peuples, la création des frontières a cependant modifié, comme d'autres événements plus récents, la structure du commerce régional. Elle a notamment compliqué, à l'instar de l'avancée baoulé dans la zone

préforestière, la tâche du commerce de longue distance. Les réseaux commerciaux dioulas ont donc davantage investi, progressivement, l'espace local/régional. Que représentent d'autres évolutions comme la construction du port d'Abidjan à partir de 1952 et l'émergence de la Côte d'Ivoire comme nouvelle zone de croissance pour une région qui était longtemps demeurée tournée vers la Sénégambie ? Quel est l'impact de la crise ivoirienne, tant sur son unité que sur ses spécialisations commerciales, appuyées sur la présence des frontières et les complémentarités sous-régionales ? Les échanges de Cola (de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal), de bétail et d'oignons (du Sahel vers les pays côtiers) révèlent l'historicité de flux Nord-Sud et Sud-Nord qui caractérisent depuis longtemps le commerce intra régional. Alors que les échanges entre pays sahéliens enclavés et pays côtiers se sont considérablement accrus à l'époque contemporaine, le conflit ivoirien menace leur continuité et compromet, de fait, une fonction d'échange qui a fait la prospérité de l'espace SKBo.

SKBo : un triangle entre constructions nationales et dynamiques sous-régionales

La Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso représentent trois constructions politico-territoriales différentes, avec des zones agricoles, des armatures urbaines, des réseaux, des flux et des peuplements déterminés par les choix gouvernementaux, les activités économiques, les migrations internes et externes. Il est intéressant d'étudier comment certains espaces d'Afrique de l'Ouest fonctionnent en conjuguant ancrage dans de tels territoires nationaux et articulation avec des espaces de solidarité sous régionaux.

Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso sont, à l'instar de Kankan, Tamalé, Odienné, etc., des exemples types de villes secondaires soudaniennes importantes à l'échelle régionale, qui interagissent avec des *hinterlands* ruraux dont elles constituent les capitales-marchés, créant des besoins et stimulant l'agriculture locale. Leurs zones périurbaines, en particulier, accueillent un maraîchage et une arboriculture de bas-fonds, dans des espaces où les nappes sont affleurantes ou peu profondes. Les cultures emblématiques de cette évolution liée au dynamisme urbain des trois villes et dont les surplus alimentent de plus en plus des flux sous-régionaux sont la mangue, les agrumes et la pomme de terre. Ces productions ont progressivement supplanté la banane et l'ananas, du fait de leur plus grande résistance aux aléas climatiques. La zone SKBo est à la fois consommatrice et redistributrice de fruits et légumes.

Dans ce contexte, les frontières et, plus précisément, les distorsions de concurrence, les divergences de politique macro-économiques et les différentiels de prix constituent des éléments d'hétérogénéisation qui alimentent les migrations et les échanges sous-régionaux.

Sikasso et le Mali

Sikasso est l'ancienne capitale du Kéné Dougou. De peuplement sénoufo, le royaume a cependant été centralisé par une dynastie venue du Nord du pays. Convoitée par Samory, la ville est finalement tombée dans l'orbite de la colonisation à la fin du siècle dernier. L'agriculture constitue la base de l'économie locale et attire de nombreux migrants de l'intérieur du Mali (Dogons, Bambaras...). Sikasso est en effet la zone agricole la plus riche du Mali et la mobilité intra régionale est corrélée aux opportunités d'affaires et de profits économiques. Les potentialités que lui offrent un climat pluvieux, un profil topographique peu accidenté (entre 200 et 400 m), des sols gréseux alternant avec des bas-fonds et des plaines alluviales fertiles et humides, sont essentiellement mises à profit pour le développement de la

culture cotonnière. La Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) a contribué à la modernisation des exploitations par l'introduction de la culture attelée, l'intensification des cultures et l'extension des surfaces emblavées. Celles-ci sont passées de 6 700 ha en 1960 à 78 000 ha en 1996 (ECOLOC Sikasso, 1998). Cette extension des superficies cultivées s'est surtout faite vers le nord de Sikasso, à travers le renoncement à la jachère longue dicté par un croît démographique important et les migrations internes dues à la translation des isohyètes.

Sikasso et son hinterland assurent aujourd'hui jusqu'à 30 % de la production agricole du Mali, ce qui souligne leur poids dans l'économie nationale. Les céréales en général et le maïs en particulier ont notamment connu une croissance continue depuis vingt ans et supplantent à présent le coton dans de nombreuses régions, surtout depuis les années 1990 qui ont vu les cours baisser progressivement. Même si 60 % de la production est auto-consommée, les surplus permettent d'alimenter un commerce céréalier dynamique et des flux importants à l'intérieur du triangle SKBo et même au delà, grâce à un système de compensation entre zones excédentaires et zones déficitaires, ainsi qu'entre régions où les récoltes sont décalées. A côté du maïs, le sorgho et, surtout, le mil, ont également connu une croissance importante au cours des deux dernières décennies. Le riz, fortement consommé dans la zone, demeure cependant peu cultivé.

Korhogo et la Côte d'Ivoire

Ce sont les Kiembara (sous-groupe Sénoufo) qui ont fondé Korhogo avec l'autorisation de chefferies dioulas avant que d'autres groupes apparentés aux Sénoufos ne viennent se greffer au peuplement et le diversifier. La dissémination et le regroupement de ces différents peuples se sont faits par des alliances circonstanciées qui se sont pérennisées grâce à la consolidation d'intérêts réciproques et au contrôle de sous-espaces régionaux. La région s'est surtout autonomisée en créant ses propres institutions avant d'être intégrée au royaume du Kéné Dougou puis à l'empire samorien. C'est sur cette institution politique en évolution que sont venues se greffer des activités marchandes coloniales, mais également des réseaux interrégionaux de commerce. Ces différents processus se sont poursuivis jusqu'à ce que Korhogo devienne un pôle économique doté d'ancrages sous-régionaux. Quatrième ville de Côte d'Ivoire, elle permet de compenser le poids économique du Sud – côtier, forestier, urbain, à l'économie de plantation – par des échanges avec le Nord, notamment le sud du Mali et du Burkina Faso, dont les nuances climatiques permettent des productions différentes stimulant les échanges. Du fait des distances qui la séparent du reste du pays et du verrouillage des zones forestières au XVIII^e siècle par les Baoulés, la région de Korhogo semble plus liée culturellement et économiquement à l'axe Sikasso-Bobo Dioulasso. Les nombreux marchés régionaux ou les foires hebdomadaires constituent des points d'échange portant sur divers produits. Il s'agit en général de lieux où s'échangent notamment les sous-produits de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi d'espaces relais entre zones rurales et zones urbaines.

L'exode rural des régions de savanes ivoiriennes, maliennes et guinéennes a largement contribué au peuplement de Korhogo depuis les années 1970 (Grégoire et Labazée, 1993). Ses fonctions marchandes et administratives ont ensuite consolidé l'urbanisation qui se fait selon un continuum urbain-rural caractéristique des villes secondaires de l'Afrique de l'Ouest. Son rôle de marché par rapport à l'hinterland rural s'appuie sur un dynamisme renouvelé des activités commerciales nationales et transfrontalières, qui gravitent autour des réseaux dioulas, propriétaires d'entrepôts et de parcs de camions. Ces réseaux constituent

des modèles de réussite dans la zone SKBo et dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest. Ils fédèrent des communautés flexibles autour de l'appartenance à l'Islam, à la parenté originelle ou construite, qui leur permettent de contrôler certaines filières de production de part et d'autre des frontières.

Les systèmes de production se sont beaucoup modernisés dans la région de Korhogo où, désormais, 73 % des paysans pratiquent la culture attelée grâce aux actions de vulgarisation de la Compagnie Ivoirienne pour le Développement Textile (CIDT). L'exploitation familiale est largement dominante. Les paysans cultivent le maximum de terres dès l'arrivée de la saison des pluies pour anticiper les incertitudes climatiques. Seuls 64 % des superficies agricoles totales sont cependant réellement cultivées. A cause de la densité plus forte autour de Korhogo, les champs sont moins étendus. Il y a toujours une culture de base, rentière ou vivrière, qui est en tête d'assolement et autour de laquelle les autres s'organisent.

Bobo Dioulasso et le Burkina Faso

Bobo Dioulasso était à l'origine un « établissement dioula en pays bobo » (Coquery Vidrovitch, 1993) qui a joué un rôle important de relais vers les territoires Yoruba et Haoussa dans le cadre d'un flux Ouest-Est de la Cola, tout en commandant la route vers Boundoukou (Côte d'Ivoire) et Kankan en Guinée. Cette ville secondaire soudanienne a également été un des points d'ancrage de la colonisation comme la plupart des capitales de la sous-région. C'est à présent la deuxième ville du Burkina Faso mais également celle qui polarise l'hinterland rural de l'ouest, ancienne zone de colonisation agricole où la SOFITEX (société des fibres textiles) était devenue le principal levier des changements économiques et sociaux. Ici, comme à Sikasso et Korhogo, la culture attelée, l'usage de plus en plus soutenu des intrants agricoles et l'encadrement rapproché, ont été les moteurs d'une culture cotonnière intensive et de l'agriculture vivrière qui lui est associée. L'exploitation familiale est là aussi la règle et s'inscrit dans un terroir associé à un système d'échanges plus élargi.

L'articulation entre les trois segments de la zone SKBo s'appuie sur un substrat historique, social et économique assez homogène, sur lequel sont cependant projetées trois frontières nationales depuis l'époque coloniale. La frontière est par définition à la fois un obstacle et un espace de liens qui, dans le contexte de SKBo et de l'Afrique de l'Ouest, opère de manière dialectique sur ces registres complémentaires.

L'exemple du bétail est sous ce rapport éloquent. Les différences de gradient climatique et écogéographique entre la zone soudanienne (Sikasso et Bobo Dioulasso) et la zone soudano-guinéenne de la Côte d'Ivoire sont en effet à l'origine d'un élevage transhumant qui atteint ses pics de mobilité entre janvier et juin. La Côte d'Ivoire importe du bétail malien et burkinabé dans le cadre d'une réglementation CEDEAO qui régit sa circulation à l'intérieur de la sous-région. Mais sa commercialisation se heurte encore à la précarité des conditions de transport (problèmes de camions et d'infrastructures routières) et aux barrages routiers qui imposent des taxes dont on cerne aussi difficilement l'origine que ceux qui en tirent profit (police, mais aussi autorités locales, voir centrales). Par ailleurs, alors que Sikasso partage des pâturages avec Korhogo, la transhumance entre les zones soudanaises et les zones du nord ivoirien est devenue quasi impossible. Les conflits fonciers entre éleveurs et agriculteurs sont mal régulés et les conditions administratives (certificat de transhumance, origine et destination du bétail, état de la vaccination) difficiles à remplir.

La question des cultivateurs transfrontaliers est également intéressante dans la mesure où elle implique des flux de facteurs de production en fonction de l'évolution des différentiels de prix et des systèmes productifs. Les producteurs peuvent en effet mobiliser leurs alliances communautaires de chaque côté de la frontière pour mieux rentabiliser leur culture. Cependant, les ajustements spatiaux ne constituent pas les seules manières de s'adapter puisque les exploitations sont basées sur la pluri-activité et qu'il devient possible de maximiser son effort productif sur une filière aux dépens d'une autre. Les substitutions s'opèrent alors en fonction des complémentarités entre zones et du rôle des commerçants dans la mobilité des productions. Il existe donc différents niveaux d'ajustements aux différentiels de prix nationaux qui s'opèrent aussi bien au niveau micro que macro dans une zone frontalière comme SKBo. Les ajustements spatiaux deviennent au demeurant de plus en plus difficiles au sein d'un espace soumis à une intense pression foncière et où les concurrences entre les différents types de mise en valeur s'aiguisent.

DES REFORMES INSECURISANTES DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIERE

Les problèmes fonciers de la région SKBo interviennent dans un contexte particulier de réformes récemment menées au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Ces dernières posent le principe d'une gestion privative de la terre, mais aussi d'une régulation décentralisée du foncier.

Au Burkina Faso, les tensions entre migrants intérieurs et autochtones

La réforme agraire et foncière (RAF), au Burkina Faso, met l'accent sur le principe de gestion décentralisée lié aux textes d'orientation de la décentralisation (TOD). Il s'agit ici de responsabiliser les structures locales dans l'attribution des parcelles foncières et la régulation des conflits. Cependant, la réforme suit des rythmes d'application différents selon le contexte urbain et rural. La pleine responsabilisation des collectivités locales est déjà en vigueur dans le contexte urbain, mais demeure un projet à concrétiser dans le monde rural. Si la RAF ne reconnaît de propriété foncière autre que publique, elle n'en concède pas moins des droits d'occupation dans le cas d'une mise en valeur des terres. Cette norme se caractérise par son aspect marchand, même s'il n'est pas explicitement reconnu, tout en laissant entre les mains de l'Etat le pouvoir d'arbitrer les conflits fonciers.

Dans le monde rural, des accommodements ont été réalisés afin de satisfaire aux exigences du développement tout en maintenant un certain contrôle étatique sur le foncier. Des structures au statut peu clair – on ne sait s'il s'agit de collectivités élues ou désignées par le préfet (Tallet, 1998) et elles ne figurent pas dans le cadre des lois sur la décentralisation – ont été créées afin de permettre une gestion décentralisée certes pratique mais contrôlée. Il s'agit des Comités villageois de gestion des terroirs qui regroupent à la fois la chefferie villageoise en tant que démembrement de l'Etat et les chefs de terres (autorités qui attribuaient les terres à l'époque pré-coloniale et qui conservent un certain nombre de prérogatives en terme de régulation foncière). Ces comités sont ainsi censés regrouper l'ensemble des autorités locales dont les légitimités se partagent entre la hiérarchie administrative et la hiérarchie coutumière afin de faciliter les accords locaux sur la gestion du foncier. La RAF stipule clairement cette double légitimité à octroyer des terres dans le sens où tout occupant d'une parcelle peut voir ses droits reconnus dès l'instant où il obtient l'autorisation de l'Etat ainsi que celle des propriétaires traditionnels (Lund, 1997).

Ce montage institutionnel, qui avait pour vocation d'articuler les différents pouvoirs existants dans le monde rural en vue de les mettre au service du développement participatif, n'a pas réellement affirmé le pouvoir local de gestion du foncier. Au dessus de ces comités se situent en effet les tribunaux locaux de conciliation et les préfets qui sont chargés du règlement des différends. Les pouvoirs locaux ont été largement parasités par les enjeux partisans et la volonté de contrôle des représentants de l'Etat, qui ont joué des concurrences entre les diverses autorités pour asseoir leur pouvoir. On assiste à l'heure actuelle à des conflits accrus entre chefferie villageoise et chefferie foncière autour des enjeux liés à la terre dans un contexte de pression foncière.

Les migrations et la spéculation constituent les deux pôles contemporains de la problématique foncière, qui s'exacerbe dans les zones de plantation comme la région de Bobo-Dioulasso. Le

flou qui caractérise la légalité des attributions foncières tend en effet à aiguïser les tensions autour de la valorisation des terres. Dans un contexte où différents modes de faire valoir direct étaient en vigueur, ceux-ci sont à l'origine de conflits entre producteurs et propriétaires terriens – 60% des exploitations appartiennent à des migrants mossis qui exploitent des terres bobos – du fait des ambiguïtés des droits fonciers, basés sur le pluralisme juridique. Dans les zones où les anciens migrants mossis mettent en valeur la terre par des cultures de vergers, les normes de valorisation des terres tendent à transformer des droits d'usage en droits de propriété et suscitent les craintes, voire l'hostilité des détenteurs de droits traditionnels. Ces problèmes peuvent souvent se traduire par l'arrêt des cultures de plantation, tant les « locataires » de terres se sentent menacés dans leurs droits.

La pression foncière et les conflits qui lui sont liés tendent à s'accroître dans des espaces de migration comme SKBo, d'autant plus qu'un certain nombre de migrants mossis ayant quitté la Côte d'Ivoire depuis la crise essaient d'investir leur pécule dans la terre. La spéculation foncière se généralise alors puisque les différentes autorités de régulation foncière en jouent pour renforcer leur pouvoir. Les conflits de compétence et d'autorité ainsi que les crispations sur les droits de propriété et d'usage augmentent l'insécurité foncière et inhibent les transactions foncières ou les investissements. Cela n'empêche cependant pas les « ventes de terres » à certaines occasions, même si aucun titre légal ne les garantit : des autorités coutumières cherchent alors à profiter de leur position dans la hiérarchie lignagère bobo pour constituer un capital économique à partir de leur pouvoir d'attribution foncière (Sanou et al., 1998). Ces processus de cession ne sauraient à l'heure actuelle se substituer totalement aux arrangements locaux conclus dans le cadre de la coutume, mais ont pour effet d'augmenter la monétarisation des cessions de droits d'usages et par conséquent les coûts de mise en valeur du foncier. Cela est autant valable pour les droits de pâturages concédés aux Peuls que pour les droits d'exploitation accordés aux migrants mossis. Le revers actuel des arrangements locaux dans le contexte de la norme de mise en valeur et de pression foncière est donc le renchérissement des coûts de production.

Cette zone frontalière se trouve donc confrontée à une insécurité foncière aiguë qui est à la fois le reflet d'une complexité normative et de confrontations de droits d'usage et de droits de propriété dans un contexte d'intense pression foncière – la législation ne fournit aucune précision sur les modalités d'une sécurisation foncière et n'apporte aucune réponse aux questions de tenure. Si les problèmes semblent encore gérables, il est évident que la persistance du flou juridique encadrant les utilisations foncières ne peut qu'attiser les conflits entre nationaux autochtones et allochtones, souvent venus du Sud de la Côte d'Ivoire depuis la « crise des institutions de la frontière » (Chauveau, 2000). Ces types de conflits autour du foncier sont sans aucun doute amplifiés par ceux qui ont cours dans le contexte ivoirien (Goïta, 2002) et qui ont largement déterminé les affrontements ayant déchiré ce pays au cours des dernières années.

Côte d'Ivoire : une frontière agricole qui se déplace vers le Nord

On doit ici s'arrêter sur l'état des réformes foncières en Côte d'Ivoire. Ce pays s'est longtemps caractérisé par l'institution d'une propriété publique sur la terre. La législation, qui remettait la propriété foncière entre les mains de l'Etat, devait faciliter l'octroi des terres de l'Ouest ivoirien à des entrepreneurs allochtones issus du Nord ou de l'Est afin de mettre en valeur les espaces de plantation. Les transactions foncières ont établi différents types de relations allant des arrangements locaux à des locations entre autochtones et allochtones.

Ceux que l'on a appelé les « maîtres de terre » ont toujours exprimé des revendications sur la valorisation des terres effectuée par les migrants, même si ces derniers pouvaient se sentir propriétaires du sol. Ces arrangements ont quasiment mené à l'élaboration d'une relation d'hôte entre les deux groupes, ce qui permettait aux migrants de poursuivre leur exploitation sans remettre en cause les droits des « maîtres de terre ».

La réforme foncière a bouleversé ces relations qui s'étaient longtemps caractérisées par une relative stabilité. L'établissement de la propriété privée des terres les a fragilisées en insécurisant les droits fonciers. En effet, les bases du tutorat qui s'était établi entre migrants et autochtones ont volé en éclat après la crise de l'économie de plantation et l'entrée en vigueur des réformes. Au cours des années quatre-vingt-dix, la redéfinition des lois régissant la propriété de la terre était basée sur la volonté des bailleurs de faire cesser les défrichements liés à la culture extensive de plantation, qui épuise les ressources naturelles, et de promouvoir la propriété privée pour encourager l'investissement.

Le plan foncier rural avait pour principal objectif d'enregistrer aussi bien des droits positifs que des droits coutumiers¹ et, partant, de les intégrer dans une législation cohérente. La finalité de la réforme était de faire évoluer les droits existants vers une individualisation, voire une propriété privée (Chauveau et al., 1988). La question foncière a cependant gagné en acuité dès la mise en œuvre du plan foncier rural au début des années quatre-vingt-dix. Les différents acteurs locaux ont alors cherché à anticiper les réformes. Ces réactions aux mesures institutionnelles ont en fait très rapidement montré l'importance de l'insécurité foncière, avant même que le plan foncier rural n'entre en vigueur sur l'ensemble du territoire. L'incertitude sur les droits fonciers, qu'ils recourent des droits d'usages ou des droits de propriété, s'est en effet fortement accrue depuis lors, au point de surdéterminer de nombreux conflits entre allochtones et autochtones (Chauveau, 2000).

Les variations de perceptions sur les réformes en fonction des acteurs et l'absence de clarification de la part des autorités ont augmenté l'incertitude sur leurs objectifs et accentué les tensions autour du foncier. Les diverses légitimités et les « droits » fonciers reconnus se sont rapidement révélés antagoniques et ont posé le problème en des termes quasi exclusivement communautaires. Les conflits se sont en outre déplacés vers le Nord et la zone SKBo depuis le réinvestissement du capital des migrants ayant quitté le centre et l'ouest de la Côte d'Ivoire.

L'accentuation de la pression foncière avec le déplacement vers le Nord de la frontière agraire a créé de nouvelles tensions entre agriculteurs et éleveurs dans la zone de transhumance de Korhogo. La politique volontariste de l'Etat visant à accueillir et sédentariser des éleveurs peuls souvent contre la volonté des populations locales a été remise en cause dans cette région. Les populations transhumantes ont longtemps fait l'objet d'un « harcèlement » de la part des autorités locales pour les empêcher de faire paître leur troupeau dans les zones agricoles de Korhogo. Même s'ils disposaient d'un certificat de transhumance et de vaccination, les éleveurs du Mali étaient confrontés à de nombreuses tracasseries. Ils devaient présenter de tels certificats aux préfets ou sous-préfets, ce qui compliquait la transhumance. De plus, les conflits autour de l'espace entre agriculteurs et éleveurs ont régulièrement entraîné la rétention du bétail pour divagation ou le paiement de redevances pour l'utilisation des points d'eau. Dans de telles circonstances les règlements administratifs ont compliqué les

¹ Ce qui n'a pas empêché les droits d'être enregistrés selon l'ordre de priorité suivant : 1) les droits reconnus officiellement ; 2) la mise en valeur effective ; 3) les droits coutumiers d'usage au niveau du villageois, du lignage et du village ; 4) les droits écrits comme oraux passés entre particuliers (Chauveau et al., 1998).

déplacements alors que les règles coutumières permettaient les règlements des différends à l'amiable. Il serait intéressant de vérifier si elles ont été requalifiées du fait de la guerre civile et de la suspension des autorités déconcentrées qui en est résultée.

Mali : l'investissement foncier à distance

Au Mali, les questions foncières semblent se dessiner autour de la revitalisation de la chefferie depuis les lois de décentralisation qui ont confirmé les pouvoirs locaux néo-traditionnels. Avant le changement de régime, la chefferie avait toute latitude sur la gestion des terres situées en dehors du domaine public. Depuis les réformes institutionnelles, elle acquiert un statut important dans le cadre de la décentralisation, même si elle est placée sous l'autorité des communes. En ce qui concerne le foncier, les terres immatriculées sont cédées aux collectivités locales qui doivent en assurer la distribution et la gestion. Les collectivités sont ainsi censées disposer d'un domaine privé et pouvoir en disposer à leur guise. Cependant, la législation ne garantit pas clairement que les collectivités puissent réellement disposer de terrains nus, ce qui confère à l'Etat un pouvoir de contrôle sur le foncier (Rocheude, 1998).

L'immatriculation au nom d'une personne privée requiert au préalable une immatriculation au nom de l'Etat, ainsi que la mise en valeur. Ceci conduit de fait à soumettre l'octroi de la terre à plusieurs types d'autorités locales et étatique, et explique sans doute la complexité des procédures d'acquisition de parcelles foncières. On retrouve à Sikasso cette combinaison d'autorités pour les filières d'acquisition qui oblige les acteurs à privilégier l'une ou l'autre selon leur capital relationnel, voire à recourir aux deux pour mieux garantir leurs droits. Il existe d'abord une filière coutumière, qui voit les premiers occupants de la ville Sénoufos/Dioulas contrôler des quartiers entiers et en distribuer les terres selon la coutume aux migrants. Ces derniers, moins bien intégrés à la ville, peuvent également passer par les filières officielles municipales si leurs ressources le leur permettent ou s'investir dans les réseaux politiques afin de bénéficier des « largesses » des vainqueurs (Bertrand, 1994). De telles procédures peuvent structurer des réseaux clientélistes depuis les élites lignagères jusqu'au niveau municipal, voire étatique.

Ces multiples réseaux entrent parfois en concurrence compte tenu de la pression foncière entretenue par les nombreuses migrations internes – notamment depuis les zones sèches du Nord, qui ne trouvent plus des conditions climatiques favorables à l'agriculture – et le retour des migrants internationaux. Ces derniers réinvestissent leur capital dans le foncier après des migrations dans la sous-région – la première étape est presque toujours un passage en Côte d'Ivoire entre Korhogo, Bouaké et Abidjan – afin de diversifier leurs activités. Les demandeurs de parcelles sont pour une grande part des mécaniciens, transporteurs, planteurs ou commerçants originaires du Mali qui ont pénétré les réseaux sénoufos en Côte d'Ivoire et dioulas au Burkina. Si l'acquisition d'une parcelle urbaine constitue souvent la conversion finale d'un capital migratoire, il peut s'agir aussi d'une tentative de diversification des revenus, sur d'autres secteurs marchands ou locatifs, parfois à distance. Tel est notamment le cas quand des fonctionnaires ivoiriens ayant conservé des liens familiaux à Sikasso emploient leurs revenus salariaux à la promotion d'activités liées au foncier en milieu urbain ou dans l'agriculture.

SKBo, sous les contraintes de la pression foncière et de réformes peu adaptées

Ainsi le contexte foncier de l'espace SKBo est-il caractérisé par des pressions d'autant plus intenses que les migrations y sont importantes et que les réformes institutionnelles ont augmenté les revendications autour des droits coutumiers et leur contestation par le recours au droit positif. Au lieu d'unifier les différents droits, elles ont provoqué des affrontements à partir de la manipulation de normes concurrentes. Loin de stabiliser le jeu foncier, les réformes ont contribué à développer une spéculation sur les terres à partir de la norme marchande, suscitant l'accroissement des pratiques de location, sans toutefois apporter une réponse adéquate au besoin de sécurité foncière.

Les conflits fonciers ont donc fragilisé les droits de ceux qui mettaient en valeur au profit de ceux qui détenaient le droit coutumier ou officiel sur la terre, ou inversement selon les rapports de force. Les exploitants détiennent en particulier l'avantage dans les zones cotonnières où la modernisation des activités agricoles a conduit à l'extension des superficies exploitées et où l'utilisation d'intrants – la plupart du temps fournis par des sociétés publiques – exige une exploitation prolongée de la terre. Dans la zone cotonnière burkinabé, les détenteurs de droits précaires mossis ont ainsi renforcé leurs droits sur les propriétaires fonciers (Mathieu, 2000).

Le contexte de la crise ivoirienne, qui a poussé de nombreux migrants/exploitants à se déplacer vers les frontières Nord du pays, constitutives d'un nouveau front pionnier, a contribué à accuser la pression foncière dans la zone SKBo qui concentrait déjà divers modes de mises en valeur parfois antagoniques. C'est ce que révèlent les concurrences entre les cultures de rente (coton), de plantation (cajou, mangue) et les cultures vivrières, notamment céréalières. Dans cette région, les déterminants de la pression foncière sont donc aussi bien les flux migratoires que les spéculations liées à des cultures de rente.

Aux conflits sur la valorisation des terres agricoles, s'ajoutent ceux liés aux concurrences entre l'élevage transhumant et l'agriculture qui s'intensifient dans l'espace SKBo. Les pasteurs subissent le rétrécissement des terres de parcours lié à la culture extensive du coton et à la progression de l'économie de plantation. Le rétrécissement des terres de parcours pourrait à terme entraîner la transhumance des troupeaux vers d'autres zones. Cette situation fragilise les agro-pasteurs dont les exploitations sont fondées sur l'intégration de l'agriculture et de l'élevage transhumant. Elle pourrait à terme déplacer les problèmes vers la frontière Sud, dans la région de Korhogo qui est une zone traditionnelle de pâturages.

Le rétrécissement des aires de parcours tend de surcroît à provoquer le surpâturage et la dégradation rapide des ressources, d'autant plus que le développement de la culture attelée a provoqué une augmentation considérable du cheptel. Les tensions sur les ressources fourragères se retrouvent au niveau de la gestion des points d'eau qui s'amenuisent. Les relations socio-économiques et historiques qui unissent les différents groupes d'exploitants (agriculteurs, agro-pasteurs et éleveurs) ne semblent pas déboucher sur une gestion concertée des espaces et des ressources, dont les usages sont de plus en plus concurrents.

Dans ces régions frontalières soumises à d'intenses migrations, les transactions foncières ont souvent pris la forme de contrats oraux intercommunautaires qui ont longtemps conservé un caractère stable. Cette relative stabilité s'est cependant trouvée perturbée par le nouveau contexte de pression foncière, qui voit les frontières agricoles entrer en conflit selon les différents types de valorisation du sol. Ce sont finalement les incertitudes liées aux réformes,

pourtant supposées fournir une réponse normative à ces antagonismes, qui ont ouvert la boîte de pandore du repli communautaire et des concurrences sur les terres entre migrants et autochtones.

Les logiques transfrontalières illustrent le caractère inopérant des institutions formelles locales en demeurant insérées dans des institutions locales coutumières. On peut même relever le développement de contradictions entre les deux types de règles à propos du foncier. Les filières de production illustrent également de telles contradictions, mais plutôt au niveau de l'encadrement national et des dispositifs d'appui.

DES FILIERES DE PRODUCTION PARTIELLEMENT INTEGREES

Un bassin cotonnier, des filières nationales

Programmée dès les années 1950, la production de coton à grande échelle en Afrique de l'Ouest n'a réellement démarré qu'au milieu des années 1970, afin de satisfaire les besoins en matières premières de l'ancienne puissance colonisatrice française. Son expansion a été soutenue par des fonds européens, mais aussi et surtout ceux de la Banque Mondiale et du Ministère de la Coopération française.

Le système mis en place consistait dans une « approche filière », largement appuyée sur l'Etat et comprenant un ensemble d'interventions intégrées tout au long de la chaîne de production, transformation et commercialisation (vulgarisation agricole, distribution des intrants à crédit, organisation du transport, mécanismes de compensation...). Les offices publics de commercialisation, dont la majorité du capital était détenue par la Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT) jouaient un rôle prépondérant dans ces opérations. Bénéficiant de monopoles d'achat aux producteurs, ces organismes revendaient la quasi totalité du coton fibre (plus de 95 % du volume sous-régional) à leur partenaire français qui l'écoulait sur le marché international.

Cette organisation a caractérisé la quasi totalité des pays francophones en Afrique de l'Ouest et fut notamment développée au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire. Le coton y est non seulement devenu une ressource d'exportation capitale (près de la moitié des recettes au Burkina Faso et au Mali), mais les régions de Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso figurent en outre parmi les principales zones de production de ces pays.

La culture du coton, *mutatis mutandis*, devait nécessairement jouer un rôle structurant dans les systèmes de production et d'échange de la zone SKBo. Représentant entre un tiers et la moitié des surfaces cultivées dans la région, le coton a favorisé la diversification du secteur primaire, grâce aux cultures associées et à leur rotation dans un premier temps. Les revenus cotonniers ont ensuite accru le recours à la culture attelée. Alors que le Mali et le Burkina Faso sont deux grands pays d'élevage, les régions de Sikasso et Bobo Dioulasso figurent parmi les plus importantes zones de production au niveau national. L'intensification, dès lors, a non seulement caractérisé la culture du coton mais aussi celle des céréales. De sorte que les principaux producteurs cotonniers sont également devenus des éleveurs et des céréaliers intégrant l'ensemble de leurs activités dans le cadre d'un système agro-pastoral. Le mil, le sorgho, le niébé et, surtout, le maïs depuis une vingtaine d'années, sont ainsi cultivés dans toute la zone.

Les systèmes coton ne sont toutefois pas exempts de certains paradoxes. Alors que leur développement a manifestement constitué un facteur d'intégration de la région SKBo du point de vue de ses systèmes de production, la commercialisation du coton a en quelque sorte « projeté » cette culture hors de son *hinterland* sous-régional. Les graines de coton comme la fibre sont très largement exportées hors d'Afrique de l'Ouest et les sous-produits (tourteaux, oléagineux) peu utilisés localement. En second lieu, tandis que la région constitue, à proprement parler, un bassin de production cotonnière, la structuration des filières coton a été opérée selon des bases nationales. Faisant la part belle aux Etats qui l'ont utilisée pour accumuler des réserves de changes, l'organisation du système a fragmenté le bassin SKBo, suscitant des différentiels de normes et de prix qui ont compromis son intégration.

Ainsi les prix du coton n'ont-ils jamais été homogènes, de part et d'autre des frontières séparant Korhogo, Sikasso et Bobo Dioulasso. Ainsi, encore, les régimes de distribution des intrants et des semences (subventions, condition du crédit...) ont-ils substantiellement différé au cours du temps. Ainsi, enfin, les degrés d'encadrement (et le pouvoir de revendication des producteurs) sont-ils loin d'avoir été toujours identiques. Or, il est évident que des populations dont l'histoire souligne le continuel brassage ne pouvaient rester passives face à ces distorsions. De fait, les différentes catégories d'acteurs interagissant autour du système coton ont régulièrement enjambé les frontières pour tirer profit de ses paradoxes.

Quand la Côte d'Ivoire subventionnait les intrants, les réseaux de contrebande n'avaient aucun mal à les écouler au Mali et au Burkina Faso. Si le prix du coton était plus élevé dans un pays, les producteurs des autres pays se déplaçaient pour y trouver des conditions plus avantageuses. Par la suite, l'installation d'une usine d'égrenage à Korhogo et la création de l'URECOS-CI (coopérative de producteurs) semblent avoir suscité des flux de populations en sens inverse. Les sociétés d'encadrement éprouvent d'ailleurs d'autant plus de peine à produire des statistiques fiables en matière de superficies cultivées que les producteurs appuyés peuvent en réalité exploiter dans d'autres pays.

Il reste à présent à envisager quel impact la libéralisation des filières cotonnières – largement entamée au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, déjà en route au Mali – est susceptible d'exercer sur ces distorsions. Va-t-elle les réduire en contribuant à lisser les prix de part et d'autre de la frontière ? Certains acteurs seront-ils conduits à spéculer sur l'intégration du bassin de production ? La création d'une usine d'égrenage avec des capitaux maliens à Korhogo semble militer en ce sens. Le développement du transport ferroviaire offrait aussi une voie d'écoulement vers Abidjan moins « accidentée » que celle de la route. N'aurait été le conflit ivoirien, ces changements paraissaient ouvrir un espace à la création de nouvelles usines d'égrenage par des opérateurs souhaitant s'approvisionner auprès de tous les producteurs de la zone. Les producteurs eux mêmes se sont progressivement émancipés de la tutelle des sociétés d'encadrement et pourraient être conduits à rechercher des formes d'organisation régionales et internationales. Reste à savoir quelles voies d'écoulement leur seront finalement offertes selon l'évolution de la situation politique en Côte d'Ivoire.

Le bétail : élevage intégré et circuits sous-régionaux

Les exploitations de la zone pratiquent généralement une pluralité d'activités avec une intégration agriculture-élevage. Il s'agit d'exploitations moyennes, d'une dizaine d'hectares environ, avec un déficit général de main d'œuvre qui est sans doute lié à la combinaison de cultures vivrières et d'une culture de rente réclamant une forte intensité en travail.

Les systèmes d'exploitation sont avant tout organisés autour d'une agriculture cotonnière et céréalière intégrant l'élevage au sein des exploitations. Cette complémentarité s'est développée à partir de l'essor de la culture de rente dans la mesure où l'achat du coton par les sociétés d'encadrement a incité la majorité des exploitants à le cultiver. La forte intégration de l'élevage est étroitement corrélée à l'introduction de la culture attelée dans les zones cotonnières. La culture attelée a ensuite été utilisée pour les autres cultures et a conduit à la valorisation des sous-produits vivriers comme aliment pour bétail. Au Mali, Sikasso est ainsi devenue la première région d'élevage en stabulation. Tandis que les revenus cotonniers et la

tendance à la pluriculture ont favorisé cette reconversion, le développement des cultures encadrées a compliqué l'élevage transhumant.

La filière bétail est particulièrement dynamique dans la zone et l'augmentation du cheptel ne résulte pas seulement de la progression de la culture attelée, mais également du développement de la demande urbaine en Côte d'Ivoire. La production de bétail malien et burkinabé est largement dirigée vers ce pays. Pendant les pâturages en Côte d'Ivoire, dans la région de Korhogo, les divagations sont cependant sanctionnées par de lourdes amendes et les règlements coutumiers opèrent peu. Ces problèmes ne tiennent pas tant à une discontinuité communautaire qu'à la difficulté de transposer les arrangements locaux au delà des frontières.

La filière semble malgré tout bien organisée et parvient ainsi à contourner les multiples obstacles douaniers et le racket le long des routes. Les convois sont généralement escortés par des Sénoufos ivoiriens qui s'occupent des transactions informelles avec les autorités afin de diminuer les coûts d'acheminement – ils maîtrisent aussi bien les relations avec l'administration que la langue administrative, en l'occurrence le français. Ces « escortes » partent de la frontière afin d'accompagner le bétail tout au long du trajet jusqu'à Abidjan où les attendent des bouchers originaires du lieu de production (Burkina Faso en particulier). Si la filière est communautaire, elle bénéficie de l'aide d'une autre communauté qui maîtrise mieux les rouages de la négociation avec les autorités ivoiriennes jusqu'au lieu d'abattage. Du fait de la crise politique en Côte d'Ivoire, les producteurs tentent également de développer des réseaux vers le Ghana et le Bénin, mais se heurtent aux problèmes de convertibilité des monnaies qui peuvent renchérir les coûts de transactions.

Le dynamisme céréalier

La croissance de la culture céréalière a suivi celle du coton, mais a connu une augmentation plus rapide. Il est évident que les filières céréalières ont fortement bénéficié de l'expansion de la filière coton. Le financement public, en particulier celui des intrants, a d'autant plus contribué à étendre les superficies et les productions vivrières que les produits phytosanitaires leur étaient également destinés.

La filière maïs est notamment marquée par un fort dynamisme et se trouve être une spéculation très importante dans les zones de Sikasso et de Korhogo. La production de maïs a considérablement crû dans ces deux espaces qui approvisionnent des marchés différents. Si elles desservent les zones urbaines de l'espace SKBo, les productions s'exportent également vers le Niger qui est importateur. Dans ce dernier cas, les productions sont alors bien valorisées puisque le prix peut y atteindre trois fois celui des zones de production. Ce commerce à destination du Niger est la plupart du temps le fait de commerçants nigériens, des Haoussas hébergés chez des correspondants locaux. La demande en maïs est cependant assez variable puisqu'elle dépend des pénuries en céréales dans les régions d'exportation, essentiellement le Burkina Faso et le Niger. Il existe une première mise en marché en Septembre à Sikasso, mais la commercialisation se fait aussi avec des volumes en provenance de Korhogo. La deuxième mise en marché se fait ensuite au plein volume de production sikassoise et les flux se réorientent alors vers Korhogo et Bobo Dioulasso où les stocks se constituent en prévoyance de la période de soudure. Une partie de la production est transformée en farine dans la zone de Korhogo où certains villages disposent de moulins.

Le maïs est la céréale la mieux adaptée à la culture du coton dans la mesure où les arrières effets des produits phytosanitaires utilisés pour le coton conviennent bien au maïs et que les deux cultures font également appel à la fumure organique. L'intégration des filières et la rotation ont donc été appuyées par les sociétés d'encadrement. Ces facteurs ont pu conduire, comme à Sikasso, à un relatif déclin de l'exploitation de mil et de sorgho dans la mesure où les rendements du maïs sont plus importants. L'introduction de semences américaines depuis une vingtaine d'années y a manifestement contribué. Cependant la culture du mil ne disparaît pas pour autant étant donné qu'elle comble les besoins vivriers qui ne sont pas tous pris en charge par le maïs.

Les productions de mil et de sorgho génèrent une rentabilité inférieure à celle du maïs et les semences utilisées ne constituent pas toujours des variétés sélectionnées autorisant de bons rendements. Les surfaces ont ainsi diminué dans la zone de Sikasso où la productivité est faible ; il semble qu'une partie importante de la production soit destinée à l'autoconsommation, tandis que les surplus sont commercialisés. A Bobo Dioulasso, ces productions répondent au même schéma de commercialisation des surplus. Le maïs a également gagné du terrain par rapport au mil et au sorgho à Korhogo. Dans cette zone, cependant, la plus grande partie de la production est commercialisée. Cette circonstance tient au fait que la principale céréale vivrière de la région est le riz. Le mil et le sorgho, même si leurs volumes de production et leurs surfaces sont mal cernés, possèdent également une valeur marchande au delà des marchés locaux. Il existe en effet un écoulement de la production de petit mil sikassois effectué par les centrales d'achat céréalière vers la Côte d'Ivoire et de sorgho vers le Burkina Faso.

La culture du riz est aussi conséquente à Sikasso (20 000 t), même si la zone est largement déficitaire en riz et en importe de l'étranger malgré l'importance de la production nationale. Le riz local de Korhogo est également écoulé sur les marchés de la zone. Le riz pluvial et irrigué est en effet cultivé à Korhogo, et ses rendements comme sa rentabilité sont nettement supérieurs à ceux des autres céréales. Il s'agit d'une production depuis longtemps dominante, puisque Korhogo était déjà le premier département producteur de Côte d'Ivoire en 1986, avec 16 % de la production nationale. Une partie de la production régionale est donc susceptible d'être écoulée vers Sikasso et Bobo Dioulasso. Les informations font cependant défaut dans la mesure où il s'agit surtout d'un commerce parallèle via les pistes et les marchés de brousse organisé par des commerçants maliens, guinéens, dioulas et malinkés.

Les céréales font l'objet d'importants échanges aussi bien à l'intérieur de la zone – entre Korhogo et Sikasso – qu'avec d'autres régions – le plateau mossi et le Niger – et suscitent la constitution de réseaux commerçants à grande échelle, particulièrement organisés tant sur le plan formel qu'informel. Les Burkinabé s'appuient sur des représentants mossis disposant de logeurs bobos à Sikasso afin de faciliter leur insertion en milieu urbain ; les Dioulas ivoiriens recourent de leur côté à leurs alliances historiques et sont logés chez les Sénoufos, qui maîtrisent les réseaux coutumiers dans la ville.

Les cultures céréalières ne sont pas toujours bien valorisées par les producteurs du fait de leurs faibles capacités de stockage – lesquelles demeurent largement inférieures à celles des commerçants, qui peuvent ainsi bénéficier de marges supérieures. Par ailleurs, les systèmes d'information marchands (SIM), qui rendent accessibles au public les prix céréaliers, ne peuvent rien pour les paysans tant qu'ils n'ont pas développé leur capacité financière pour la commercialisation – ce qui semble difficile étant donné la faiblesse des dispositifs d'appui au crédit rural. Enfin, les réseaux commerçants céréaliers situés sur les marchés de gros de

céréales se coordonnent facilement pour créer des oligopoles et faire chuter le prix des céréales.

Le maraîchage et l'arboriculture : un potentiel sous-exploité

Les filières maraîchères semblent également en expansion dans la zone SKBo qui se prête à ces types de culture étant donné l'importance des bas-fonds. Malheureusement, la valorisation des produits n'est pas toujours évidente dans un contexte de forte production très peu transformée. La pomme de terre représente une filière très dynamique à Sikasso (environ 50 000 t), qui s'écoule tout au long de l'année vers le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire où elle est, respectivement, peu et pas du tout cultivée. L'exportation vers la Côte d'Ivoire est cependant soumise à la concurrence des pommes de terre sud-africaines. Il s'agit d'une culture dont la rentabilité est très largement supérieure à celle du coton (presque 1,5 millions de F CFA l'hectare contre moins de 200 000 F CFA). La principale difficulté réside dans le fait que les semences importées sont très chères (quatre fois leur prix en France) et représentent 30 % des coûts de production. Achetées à crédit à la « Sikassoise », société de prêts, elles sont grevées d'un taux d'intérêt de 12 %, soit l'équivalent du crédit bancaire. Les paysans sont en outre contraints d'écouler rapidement leur production pour effectuer les remboursements et ne peuvent pas bien la valoriser dans ces conditions.

L'économie de plantation est aussi en plein essor dans la zone SKBo. C'est notamment le cas de la filière mangue dans la région de Bobo Dioulasso, où la production est tellement importante et si peu transformée qu'elle ne génère plus de revenus conséquents (Tallet, 1999). Une telle production sans moyens de conservation ne peut bien s'écouler et les pertes peuvent être très importantes. Ce type de production se révèle toutefois essentiel pour des exploitations familiales qui y trouvent un moyen d'acquérir des ressources monétaires. Les mangues font au surplus l'objet, depuis quelques années, d'une transformation artisanale qui diminue les pertes et crée de la valeur ajoutée.

A Sikasso la production est également considérable puisqu'elle a atteint 27 000 t en 1996-1997, mais le déficit de techniques de conservation ou de conditionnement induit un taux de perte de 50 %. La majeure partie des unités de conditionnement sont en effet situées en Côte d'Ivoire. L'exportation dans la zone de Sikasso est passée de 1000 t en 1996/97 à 3000 t en 2000/01, mais presque toutes ces mangues sont conditionnées à Korhogo et réexportées sous label ivoirien. La construction de l'aéroport de Sikasso devait servir à l'exportation directe vers les marchés internationaux, mais les taxes aéroportuaires sont plus élevées que celles du fret maritime (600 F CFA contre 200 F CFA par kilo) ; ce qui rend le produit peu compétitif sur le marché européen. L'exportation au sein de SKBo est de surcroît soumise à des contraintes fortes : des producteurs ont effectué le voyage avec les opérateurs de Korhogo afin de constater les nombreuses ponctions des autorités. Cette situation conduit au développement du commerce de contrebande sur ce type de produit entre Sikasso et Korhogo. La production de mangues à Korhogo est également importante puisqu'elle s'opère sur des superficies moyennes de 2,5 ha contre 3,5 ha pour le coton.

L'anacarde se développe rapidement dans la zone de Korhogo. Cette culture occupe des surfaces de plus en plus importantes dans la mesure où son taux de rentabilité est très élevé. La filière étant totalement privée, les commerçants peuvent pré-financer la campagne afin d'assurer leur approvisionnement en fin de cycle et mieux satisfaire la demande à l'exportation. Ils bénéficient ainsi de prix à termes généralement plus bas que les prix réels au

moment de la livraison des produits. Les producteurs trop dépendants des opérateurs privés ont fini par développer leur propre usine de transformation afin de maximiser leur valeur ajoutée.

Des productions artisanales homogènes

L'artisanat, très dynamique dans la plupart des villes d'Afrique de l'Ouest, est tourné indifféremment vers les besoins des régions rurales et urbaines dans tous les pays. A Bobo Dioulasso, Sikasso, et Korhogo, la ferronnerie s'appuie sur la forte demande de matériel agricole ; la menuiserie métallique et bois est quant à elle tirée par l'urbanisation des trois villes ; la teinture et la couture de tissus locaux (bogolan) et importés (bazin) connaissent un succès renouvelé dans la région ainsi qu'à l'extérieur ; la transformation des cuirs et peaux, qui se développe dans les régions de fort pastoralisme, de même que la maroquinerie, sont également pratiquées. Ces diverses activités artisanales, communes à toute la zone, contribuent au renforcement de son homogénéité.

ENTRE AVANTAGES COMPARATIFS ET DISTORSIONS NORMATIVES, LE COMMERCE TRANSFRONTALIER DANS L'ESPACE SKBO

Il faudrait d'abord, quand on se penche sur le commerce parallèle ouest-africain, se départir des jugements schématiques auxquels il donne parfois lieu. Pour les uns, il ne s'agirait que d'un commerce résiduel ou en tout cas parasitaire, tirant son dynamisme des distorsions de concurrence issues de politiques macro-économiques, de réglementations sur le commerce et le transport divergentes. Pour les autres, le commerce parallèle parviendrait à réactiver le commerce de longue distance précolonial, renouerait ainsi avec les grandes entités politiques du passé et constituerait, dès lors, un terreau fertile sur lequel construire l'intégration régionale. En réalité, de telles oppositions minimisent ou exagèrent l'influence de la dimension communautaire dans le développement des complémentarités inter-régionales.

De fait, le commerce parallèle a tout aussi bien nourri l'excroissance de politiques asynchrones, encourageant notamment certains pays à devenir des « Etats entrepôts » (Igué et Soulé, 1992) spécialisés dans l'importation/réexportation vers les pays voisins (Meagher, 1996), que reposé sur d'anciennes chaînes de solidarité fondées sur la maîtrise d'avantages comparatifs. Les distorsions de concurrence, dès lors, ne sauraient constituer, *a priori*, ni plus ni moins qu'une opportunité parmi d'autres de réaliser une intermédiation entre producteurs et acheteurs, guère différente en cela des complémentarités réelles entre pays. En revanche, le caractère transnational des communautés marchandes qui mettent à profit de telles opportunités, leur homogénéité ainsi que la permanence des structures qu'elles établissent, revêtent un caractère tellement nécessaire qu'on ne saurait les réduire à des fluctuations normatives par définition contingentes.

Comment ne pas relever, à ce stade, l'intérêt d'examiner le commerce parallèle entre des pays, le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire, qui présentent la caractéristique d'être inclus au sein d'une même zone monétaire. Les terrains les plus documentés sur cette matière – qu'il s'agisse des échanges entre le Sénégal et la Gambie, le Nigeria et ses voisins, la Côte d'Ivoire et le Ghana... – ont en commun au moins une caractéristique qui consiste à mettre en relief des distorsion de change. Cet élément est d'ailleurs tellement mis en avant, dans certaines analyses, que les divergences de politiques macro-économiques sont réduites à des différences de taux de change (Badiane, 1996).

En vérité, si l'analyse macro-économique rend bien compte de certaines stimulations du commerce parallèle, elle n'en saisit pas bien toutes les manifestations, ni la permanence. La dimension géographique, en particulier, mais aussi les dynamiques socio-anthropologiques et culturelles, en un mot l'historicité de ces échanges lui échappent le plus souvent. Or, ces facteurs ont toujours joué (et continuent de jouer) un rôle déterminant dans leur expansion.

Que l'on examine la trajectoire des Dioulas, celles des *Alhazai* ou des Maures mauritaniens, à chaque fois leurs efforts ont tendu à développer des magistères d'influence tant économique que religieuse, basés sur l'autorité spirituelle comme sur la réussite matérielle et, par suite, sociale. Cette autorité s'établissait sur des axes sous-régionaux, comme celui de la cola reliant le Sud pré-forestier à l'*hinterland* sahélien, ceux des transhumances entre les régions sahariennes d'élevage et les zones d'agriculture sahéliennes, ou encore ceux qui reliaient les régions de production de céréales à celles qui en manquaient. Ces axes recoupaient tantôt certaines routes du *hadj* qui étaient aussi des voies du commerce caravanier. Peu importe, dès lors, que les grandes communautés commerçantes d'Afrique de l'Ouest soient effectivement

dirigées par des pèlerins ayant effectué plusieurs fois le voyage à la Mecque, comme les *Alhazai* ; le symbole du *hadji* demeure quoi qu'il en soit celui de la réussite au Sud du Sahara.

L'espace SKBo n'échappe pas à cette tendance commune à la plupart des territoires islamisés d'Afrique de l'Ouest. L'idéal type du pèlerin-commerçant structure les stratégies d'accumulation et recompose les identités dans la région. Si leurs moyens de locomotion ont changé, les *hadji* n'en empruntent pas moins certaines routes du commerce de longue distance, confortant des alliances tantôt régionales, parfois internationales, établissant des chaînes de solidarité aussi bien horizontales – afin de contrôler l'offre de produits (quantités, prix, approvisionnement...) – que verticales, pour garantir la sécurité des débouchés. Ces itinéraires déterminent partiellement la morphologie des relations entre « SKBo », l'Afrique de l'Ouest et le reste du monde. L'image de prospérité à laquelle ils sont associés influence de son côté les rapports lignagers, transformant les relations sociales et les allégeances personnelles, occasionnant parfois des mutations socio-culturelles.

Constitution des réseaux commerçants dans l'espace SKBo

La région du KénéDougou est une zone de peuplement senoufo, les Dioulas s'y limitant originellement à de petites chefferies disséminées sur les axes commerciaux reliant la zone préforestière, où s'achète la cola, aux grandes cités consommatrices de la boucle du Niger. La poussée Baoulé vers les savanes conduit progressivement les Dioulas, spécialisés dans le commerce de longue distance depuis l'époque précoloniale, à restructurer leurs activités vers le commerce local. Les villages sénoufos où sont organisés des marchés, comme Korhogo, vont donc peu à peu accueillir des communautés dioulas qui y implantent des quartiers. Longtemps limité aux échanges entre cotonnades d'origine dioula et surplus de l'agriculture sénoufo, le commerce ne se développe que lentement dans l'espace SKBo jusqu'à la réouverture de la route connectant Sikasso au Nord de Gouro et au Baoulé. Il relie d'abord les parties Nord et Sud du cercle et s'étend jusqu'à Bobo Dioulasso autour d'un cycle d'échange interrégional riz-cola-bétail.

Les réseaux de commerce implantés à Korhogo sont dotés d'un système d'information, de ressources financières et d'un capital de relations qui leur assurent, depuis l'époque coloniale, la maîtrise du commerce régional avec les villes de Sikasso, Koutiala et Bobo Dioulasso. La contraction des revenus distribués par le secteur moderne privé et parapublic s'est cependant traduite par la prolifération du commerce de détail qui s'approvisionne notamment auprès de circuits issus du Mali et du Burkina Faso. Or, le développement du commerce parallèle complique en partie la tâche de marchands qui accumulent du capital à la fois social, religieux, économique et politique, justement pour s'assurer la maîtrise des flux transfrontaliers. Il reste que le partage de la rente frontalière s'opère souvent au détriment de la petite entreprise contrebandière – passeurs, petits revendeurs – qui paraît condamnée à occuper la couche basse du commerce transfrontalier. La maîtrise de la chaîne appartient toujours aux grands commerçants qui contrôlent le crédit et l'accès aux marchandises.

Les difficultés qui ont frappé certaines spéculations agricoles traditionnellement échangées par les Dioulas, comme le riz et l'igname, ont également conduit à spéculer sur le possible déclin de leur système marchand. Il semble pourtant que leur désengagement ne porte que sur les activités où les marges sont aléatoires et la rotation du capital lente. Ils continuent en effet de maîtriser des marchés rentables (grande distribution, textiles, pièces détachées, produits du cru, céréales...) et d'imposer aux revendeurs les conditions d'accès aux marchandises et aux

crédits. Ils ont également diversifié leurs investissements : transport de voyageurs, vergers, cheptels...

Les réseaux de contrebande ou l'adaptation aux évolutions de la demande

L'examen de certains réseaux de contrebande entre Korhogo et Bobo Dioulasso tend également à démontrer que le calcul économique, l'entretien de dépendances sociales et le contexte socio-économique et culturel demeurent inextricablement mêlés dans la réalisation des choix d'investissement.

Le marché des tissus à Korhogo nous situe d'emblée au confluent de multiples dynamiques sociales, économiques et culturelles. La panoplie des produits disponibles est extrêmement large et correspond à de nombreux critères de différenciation culturels et sociaux qui s'expriment lors des cérémonies, dans la sphère religieuse et dans le monde professionnel. Cette diversité peut cependant être ramenée à trois grandes catégories représentées par les coupons de laine, coton et lin, les habits fabriqués en série et les fripes. Les pagnes sont eux mêmes constitués de tissus d'importation européens et japonais, de textiles de l'industrie ivoirienne, de Guinée, du Nigeria et du Togo. A cette gamme définie par le système de distribution officielle s'ajoutent cependant, depuis la crise économique, des imitations notamment asiatiques achetées au Burkina Faso et au Mali. Ces produits sont importés à Korhogo via des réseaux de contrebande – ou de commerce parallèle : c'est à dire de marchandises légales par des réseaux non officiels – bien structurés. Des commerçants de Korhogo disposent ainsi de « logeurs » à Bobo Dioulasso, qui leur permettent de s'approvisionner en tissus bon marché auprès de grossistes libanais, de relais auprès des réseaux de contrebandes qui opèrent le passage de frontière par des pistes, et de revendeurs sur le marché de Korhogo pour réaliser rapidement le produit de la « rente frontalière ».

Selon une première analyse, on pourrait estimer que le prix relatif de certains produits issus des circuits illégaux est constitutif de gains spéculatifs qui justifient à eux seuls la pratique d'un commerce risqué : le prix de gros du Tergal japonais sur les circuits non enregistrés est de moitié inférieur au tarif intérieur des circuits légaux. Pourtant, l'examen des comptes des marchands montre qu'une fois grevée des frais de transport, de protection religieuse et, surtout, de la ponction tributaire que représentent le paiement régulier d'amendes ou les pots de vins aux forces de l'ordre, la rente de frontière n'est guère supérieure aux marges réalisées dans l'économie officielle (Labazée, 1994).

Une deuxième interprétation conduit à penser que le choix d'un parcours aussi compliqué se justifie par rapport au nombre élevé d'intermédiaires actifs dans la filière parallèle. Encastré dans un complexe de relations sociales contraignantes, le statut social du marchand implique l'entretien et la reproduction de ces relations. Si ces diverses justifications jouent effectivement un rôle dans le développement des marchés de contrebande, il semble cependant que l'importation clandestine a surtout pour finalité, en période de crise, de répondre à une demande vestimentaire peu solvable. Alors que les tissus européens coûtent d'autant plus cher que les revenus du secteur formel se sont contractés et que le F CFA a été dévalué, les modes de consommation semblent avoir déterminé des adaptations du côté des marchands. Ces adaptations jouent d'ailleurs également un rôle de révélateur des difficultés de l'industrie ivoirienne, dont les coûts de production demeurent élevés.

Marchés de la distribution en gros : dépendances personnelles et recompositions identitaires

Le marché de la distribution en gros met bien en relief les différentes catégories de commerçants traditionnellement actives à Korhogo. Un premier pôle était constitué par les commerces européens issus des reconversions, fusions et changements de statut juridique du commerce de traite. Le deuxième pôle, africain, serait apparu peu avant l'indépendance à l'initiative de commerçants d'origine malienne et voltaïque rompus aux échanges régionaux entre Bamako, Bobo-Dioulasso et Bouaké. Cette dichotomie a structuré les réseaux de commerçants de la région des Savanes jusqu'à ce que les attaques contre les intérêts des communautés expatriées – notamment française – à Abidjan entraînent la fermeture de certaines sociétés et l'interruption des importations. Les deux plus importants grossistes étaient la CNCI, société issue des anciens comptoirs de Côte d'Ivoire – qui dessert tout le Nord de la Côte d'Ivoire et distribue notamment du riz, du lait en poudre et en boîte, de l'huile et du savon, des bouillons, des boissons instantanées, des boissons en emballages consignés, de la farine...–, et *Soukpafole et fils*, entreprise familiale dirigée par un jeune entrepreneur dioula qui aurait mobilisé le capital social accumulé par son père, grand commerçant de Korhogo, pour se constituer un important réseau de détaillants. Les deux sociétés étaient potentiellement concurrentes dans la mesure où elles distribuaient les mêmes produits, mais ne touchaient pas nécessairement les mêmes clientèles. Une enquête réalisée il y a quelques années montre que pour constituer leurs réseaux de détaillants, les sociétés de gros et demi-gros du pôle européen et du pôle africain ont employé des stratégies largement différentes (Labazée, 1994).

Les entreprises du pôle européen ont consenti des avances en marchandises aux boutiquiers, selon les garanties qu'ils présentaient. Le crédit est une opération à risque pour ces établissements, mais c'est aussi un puissant instrument d'inféodation des boutiquiers qui, tenus par ces emprunts, ne peuvent plus sortir du marché dans lequel ils sont engagés à moins de payer un coût très élevé. Les entreprises africaines recourent également au crédit pour écouler leurs marchandises, mais ils organisent en outre leur propre distribution de détail et confient la gérance des boutiques à des parents. Surtout, les critères d'éligibilité au crédit diffèrent substantiellement selon les catégories d'opérateurs. Tandis que le pôle européen recourait à des catégories apparemment neutres, comme l'évaluation du stock de marchandises, la présentation des pièces d'identité ou l'estimation des qualités morales des clients, l'examen des carnets de crédit des détaillants montre qu'ils étaient sélectionnés selon les caractéristiques supposées de la rationalité économique. La plupart d'entre eux étaient âgés, ivoiriens, implantés dans les quartiers sénoufos ou semi-résidentiels. La procédure d'avalisation renforçait encore la différenciation sociale dans la mesure où elle bénéficiait notamment aux parents ou amis des cadres de l'entreprise, ainsi qu'à ceux des fonctionnaires, médecins, enseignants, etc. Le taux de lettrés parmi la clientèle était de ce fait relativement élevé.

Les catégories jeunes, allochtones, étrangers, non lettrés, étaient par suite renvoyées vers les entrepreneurs du pôle africain. Ces derniers recrutent quant à eux leurs clients sur des critères de dépendance personnelle – parenté, naissance, voisinage, confession – réputés garantir les prêts consentis. Ces critères sont au surplus renforcés par les statuts dominants qu'occupent les entrepreneurs dans un certain nombre d'institutions auxquelles participent leurs réseaux de détaillants. Il s'agit d'institutions confessionnelles et éducatives islamiques, d'associations d'entraide ou de ressortissants, de syndicats... Le contrôle social dans lequel est enserré le détaillant est alors tel qu'il lui est très difficile de se soustraire à ses obligations

professionnelles. Les marchands sélectionnent d'ailleurs les clients les mieux disposés à reconnaître le type d'autorité dont ils sont pourvus.

Alors que les stratégies mises en œuvre visaient de toute manière à garantir le remboursement des crédits, aucune ne pouvait se prévaloir d'une efficacité supérieure à l'autre, les taux de remboursement étant en définitive comparables. En revanche, les procédures de sélection du pôle européen étaient plus rigides que celles du pôle africain et se prêtaient relativement moins à l'élaboration de stratégies d'insertion de la part de catégories sociales cumulant plusieurs statuts dépendants. Cette circonstance justifie l'attraction qu'exercent certaines communautés marchandes africaines, y compris vis à vis de ressortissants d'autres communautés. Il en résulte des recompositions identitaires dont la fonction est double : les uns cherchent à répondre aux critères de l'allégeance personnelle pour s'assurer une insertion socio-professionnelle durable, les autres utilisent ce type de dépendance pour garantir l'effectivité des obligations professionnelles. Ainsi les Sénoufos qui s'intègrent dans ces réseaux d'échange tendent-ils progressivement à s'islamiser (changement de nom, abandon progressif de la langue – *senar*). Cette forme de « conversion ethnique » (Amselle, 1990) opérée par le changement d'identité professionnelle témoigne de l'adhésion du nouvel entrant au système de valeurs marchandes et culturelles charrié par les Dioulas. La confiance est alors en mesure de jouer son rôle de lubrifiant dans les rapports économiques.

Commerce transfrontalier et dispositifs nationaux

On peut être frappé par le décalage entre l'organisation transfrontalière des réseaux commerciaux et le caractère exclusivement national des dispositifs d'appui aux filières. Il semble que l'on touche ici une limite des dispositifs normatifs nationaux censés régir des secteurs dans lesquels des réseaux communautaires ou intercommunautaires structurent des flux d'informations et de marchandises entre pays. Il est donc intéressant de s'interroger sur les conséquences de cette apparente déconnexion.

Les grands commerçants sont généralement au centre des réseaux d'information puisqu'ils mobilisent leur capital social pour établir des courtiers/informateurs dans les différentes zones de production et être informés de l'état des récoltes et des tendances relatives aux prix depuis les bourgs jusque dans les marchés de brousse. Les réseaux sociaux que mobilisent les commerçants sont le plus souvent liés aux appartenances communautaires ou aux alliances historiques tissées avec d'autres groupes. Mais cette position centrale est substantiellement confortée par leurs capacités de stockage, qui leur permettent d'affecter de manière substantielle les volumes et les prix d'écoulement des produits. Seuls les grands commerçants bénéficient d'une surface financière et d'une information suffisantes pour anticiper et influencer l'évolution des prix.

Les réseaux commerciaux sont ainsi mobilisés par les marchands aussi bien en aval qu'en amont des productions afin de constituer des systèmes d'information parfaitement efficaces à l'échelon sous-régional. Si ces réseaux sont organisés sur la base d'un échange rapide d'informations, les gros commerçants situés au sommet de la pyramide disposent de l'information la plus stratégique. Il est alors évident qu'ils jouent de cette position pour effectuer des arbitrages en fonction des différentiels de prix reflétant les différences d'organisation des filières au niveau national – puisque ces dernières se répercutent sur les coûts de production. Ces arbitrages concernent aussi bien l'importation d'intrants, les relations entre producteurs et commerçants au plan national, que les infrastructures et les politiques macro-économiques nationales.

Les principales limites des dispositifs étatiques d'appui aux filières tiennent à leur moindre efficacité en terme de rapidité des flux d'information et à la segmentation qu'ils opèrent entre des informations pourtant interdépendantes. La segmentation s'opère autant en fonction des frontières que des productions, ce qui rend souvent vaines les tentatives d'élaborer des systèmes d'information au service des producteurs et des commerçants ou du rééquilibrage de leurs rapports. Il est alors essentiel d'élaborer des dispositifs qui limitent les positions de rente des grands commerçants, comme des facilités de crédit aux associations de producteurs et aux petits commerçants ou des concertations à une plus grande échelle que le niveau national.

PROBLEMATIQUES CONCLUSIVES

Les décentralisations en question

Les problèmes fonciers dans l'espace SKBo interrogent vivement la justesse des politiques de décentralisation, puisque le pouvoir de réguler l'accès et le contrôle des ressources au niveau local n'est jusqu'à présent pas très bien affirmé, même si les situations divergent en fonction des pays. Les réformes ont connu des évolutions contrastées au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, ce qui reflète la priorité des agendas nationaux.

Les processus de décentralisation demeurent assez abstraits, comme en témoigne leur incapacité à appréhender les dynamiques sociales et économiques qui échappent aux cadres nationaux. Il semble que les populations soient surtout sensibles au paiement des nouvelles taxes dans un contexte où l'Etat contrôle de manière trop dirigiste le processus d'autonomisation des collectivités locales. Leurs prérogatives fiscales demeurent mal définies puisqu'elles entrent souvent en concurrence avec celles des services centraux. La production de normes locales en ce qui concerne la gestion foncière ou celle des ressources naturelles est encore assez peu reconnue par l'Etat. Dans de telles conditions, le cadre normatif de la décentralisation ne peut être que très mal approprié par les administrés, qui ne connaissent ni leurs devoirs, ni leur droits.

L'application de réformes normatives nationales dans des espaces transnationaux répond mal aux problématiques du développement local qui débordent nécessairement les frontières. Comment exiger de producteurs exploitant des terres de part et d'autre de la frontière qu'ils tiennent compte de législations foncières différentes alors qu'ils se réfèrent à un même droit coutumier ? Comment harmoniser la gestion des ressources lorsque les transhumances s'effectuent selon des axes transfrontaliers ? Les questions locales liées à la transnationalité des processus environnementaux et productifs ne sont de fait absolument pas prises en compte au niveau des règles nationales de décentralisation. C'est sans doute pour ces raisons que les liens communautaires et intercommunautaires demeurent prégnants afin d'encadrer et réguler, certes imparfaitement, les stratégies individuelles et collectives.

Les dispositifs normatifs concernant aussi bien le foncier que la décentralisation semblent en fait assez peu adaptés aux situations de frontières et exacerbent parfois les conflits communautaires. Dans d'autres situations, ce sont au contraire les relations communautaires ou intercommunautaires qui pallient les imperfections des dispositifs normatifs. Cependant, leurs ajustements nourrissent parfois les antagonismes sur la gestion des ressources dès l'instant où des rapports de force s'établissent en l'absence d'autorité régulatrice. L'harmonisation des normes locales, nationales et sous-régionales est alors susceptible de limiter les situations de déséquilibres qui peuvent accélérer le gaspillage des ressources.

L'articulation de normes hétérogènes demeure un enjeu central au sein des espaces frontaliers, d'autant plus que les normes informelles sont multiples. Ces dernières dépendent non seulement de la coutume, mais également de la construction des rapports de force y compris dans les sphères illégales. Les espaces transfrontaliers doivent alors être appréhendés en tant qu'espaces de confrontation de normes.

Le commerce transfrontalier : rente spéculative ou complémentarités réelles ?

L'examen de cette question oblige à se pencher non seulement sur les différentiels de normes ou de prix, mais aussi, inévitablement, sur les stratégies d'occupation ou de contrôle de l'espace par des chaînes de solidarité claniques ou religieuses. Un des principaux intérêts de la région SKBo, du point de vue de l'analyse des dynamiques commerciales transfrontalières, tient au fait qu'il n'existe pas de différentiel de change entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. La plupart des travaux actuels sur le commerce parallèle se concentrent en effet sur des zones où la variation des taux de change exerce une influence considérable sur les dynamiques d'échange locales. Peut-être faut-il y voir un des biais récurrents de ces études qui, influencées par un tropisme économiste, tendent à voir dans ces dynamiques le résidu de distorsions macro-économiques qui culminent dans l'instabilité des taux de change.

Le retour sur l'histoire du commerce sous-régional est alors utile, étant entendu que la plupart des réseaux commerciaux ouest-africains ont une trajectoire qui ne débute pas avec la colonisation. Cette dernière, de même que la création des frontières nationales et la disjonction des politiques économiques, a forcé les commerçants à restructurer leur activité. Leurs stratégies d'ajustement spatial, religieux, commercial, social et politique, ont souvent été perturbées, mais n'ont jamais véritablement cessé. Le recul du temps est alors nécessaire, pour comprendre à la fois les déterminants passés, la situation présente et les évolutions futures des échanges transfrontaliers.

Les réseaux sociaux jouent en fait des multiples opportunités offertes par les configurations spatiales et s'appuient aussi bien sur les complémentarités que sur les oppositions. Ils déploient des logiques d'appropriation du territoire et se positionnent dans l'espace grâce à leur capital social et économique en fonction de l'évolution des rapports de force.

Commerce régulier, parallèle ou illicite ?

Le commerce qui se développe au sein de la zone Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso revêt plusieurs facettes. A côté d'un commerce régulier de marchandises légales, il existe un commerce portant sur des marchandises identiques mais circulant par des canaux non officiels et, enfin, des activités totalement illégales comme le trafic d'enfants (BIT-IPEC, 2000).

Dans le vocabulaire courant, les expressions « commerce parallèle » et « économie parallèle » sont généralement employées pour désigner de multiples activités échappant aux circuits de l'économie officielle – incluant celles du secteur informel – et des activités totalement illégales comme la prostitution ou le narco-trafic (Mac gaffey 1987 ; Chazan 1988). Cependant, par convention, les publications économiques désignent généralement par « commerce parallèle » l'échange de marchandises légales par des circuits non officiels, ce qui permet de distinguer cette activité du commerce informel portant sur des productions de petite échelle et des activités criminelles ou « souterraines » (Lindauer 1989 ; Meagher 1996).

On distinguera donc le « commerce transfrontalier » désignant l'échange légal entre pays, du « commerce parallèle » faisant transiter des marchandises légales par des circuits illicites et des « trafics » en tous genres dès lors que ces derniers portent sur des échanges prohibés.

On est ici confronté à la problématique du chevauchement entre des normes d'origines diverses, qui constitue un paramètre déterminant des espaces transfrontaliers, comme nous l'avons montré. Il est cependant impossible de traiter correctement cette problématique en dehors des réseaux qui combinent les différents types d'échanges. Or, il apparaît que les acteurs se positionnent simultanément sur les différents circuits commerciaux. L'étude de la recomposition des réseaux sociaux dans la zone SKBo pourrait donc faciliter la compréhension des rapports entre échanges parallèles et échanges illégaux.

Quelques axes de recherches

Les croisements entre les différentes sphères formelle et informelle, étatique et communautaire, sont en fait nombreux et même déterminants pour articuler plusieurs espaces nationaux aux dynamiques divergentes. C'est notamment grâce aux liens sociaux historiques ou réinventés que s'opère cette intégration des espaces que les réformes institutionnelles n'assurent que très imparfaitement. Cependant, l'écart entre les deux types d'intégration soulève un certain nombre de questions.

Dans un territoire divisé par trois constructions nationales différentes mais développant des solidarités profondément enracinées, la question de la souveraineté et du pouvoir est d'une importance capitale. Que signifie l'Etat dans un tel contexte ? Ne prend-il pas des formes nouvelles en se recomposant au sein d'institutions de régulation qui contrôlent et tirent profit des configurations sociales transfrontalières ? Une nouvelle organisation du pouvoir régional combinant les structures décentralisées nationales et les pouvoirs locaux (lignages, chefferies, guides religieux) ne pourrait-elle le remplacer ? Jusqu'à quels points ces autorités sont-elles concurrentes ? Une continuité entre elles ne pourrait-elle être établie ? Quels seraient alors les réseaux de pouvoirs capables de transcender l'opposition des institutions publiques et communautaires ?

Des recherches ultérieures devraient également mieux mettre en évidence les modèles de groupement qui émergent dans la région SKBo et les liens qui les unissent : fonctionnement en coopératives modernes, en associations légales, coutumières ou métisses.... Quelle est aujourd'hui encore la réalité de la déterritorialisation des ethnies ? Dans quelle mesure les chaînes d'identités continuent-elles à se reproduire et à se recomposer et quel est leur impact sur les flux ? Il faudrait décrypter le jeu des acteurs à l'aune de ces évolutions.

Par ailleurs les zones de solidarité en Afrique de l'Ouest ne peuvent se réduire à des périphéries nationales qui se constituent en espaces de proximité. D'autres types d'espaces de solidarité avec des configurations différentes sont sans doute à l'œuvre et en construction. Il y a notamment des villes ou des régions éloignées les unes des autres et qui n'en entretiennent pas moins d'importants rapports d'échange en hommes et en marchandises, tout en partageant des valeurs de civilisation (religieuses et culturelles en particulier). Ce type d'espace devrait également être réinterrogé afin de mesurer ses impacts locaux. Si SKBo devait encore développer son intégration, des espaces plus lointains n'en continueraient pas moins à déterminer son évolution. Cette question est d'autant plus importante que les deux processus se recoupent souvent et que les acteurs de ces différents espaces conjuguent stratégies micro et macro-spatiales, échelles locale et régionale.

BIBLIOGRAPHIE

AMSELLE J.L., 1990 – *Logiques métisses*, Paris, Payot.

BADIANE O., 1996 – « Les politiques nationales et l'intégration régionale », dans Réal Lavergne, *Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest*, Karthala-CRDI : 181-194.

BERTRAND M., 1994 – *La question foncière dans les villes du mali. Marchés et patrimoines*, Paris, Karthala-Orstom.

BIT- IPEC, 2000, *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre*, rapport de synthèse basé sur les études du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, du Mali, du Nigéria et du Togo.

CHAUVEAU J.P., BOSCH P.M. et PESLAY M., 1998 – « Le plan foncier rural en Côte d'Ivoire », dans LAVIGNE DELVILLE P., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française : 553-582.

CHAZAN N., 1988 – « Ghana : Problems of Governance and the Emergence of Civil Society », in Diamond L., Linz J.J. et Lipset S.M. (dir.), *Democracy in Developing Countries*, vol.2 *Africa*, Boulder (Colorado), Lynne Rienner.

COMPAGNIE IVOIRIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TEXTILES (CIDT), 1996/97 – *Rapport annuel campagne 1996/97*.

CNRA (CI), 2001 – *Rapport annuel des activités de recherche. Programme maïs et autres céréales*

DIABATE G., 1994 – *Analyse économique de la filière maïs en Côte d'Ivoire*, Programme étude et projets, CECI Abidjan-Korhogo.

DUPRE G. s-dir, 1991 – *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala-Orstom.

EGG J., GALTIER F. et GREGOIRE E., 1996 – Systèmes d'information formels et informels. La régulation des marchés céréaliers au Sahel, *Cahiers des Sciences Humaines* 32 –n°4, Paris, Orstom : 845-868.

GIRAUT F., 1997 – « Quel bilan des relations entre la petite ville et son environnement ? » dans Monique Bertrand et Alain Dubresson, *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala : 17-34.

GOÏTA M., 2002 – article à paraître dans DAHOU T. et TOTTE M., *Décentralisation et développement*, Paris, Karthala.

GREGOIRE E. & LABAZEE P., 1993 – Mobilité marchande et urbanisation, les cas de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Maradi (Niger), *Cahiers des Sciences Humaines* 29 (2-3), Paris, Orstom : 527-546.

IGUE J.O. et SOULE B., 1992 – *L'Etat-entrepôt au Bénin, Commerce informel ou solution à la Crise ?*, Paris, Karthala.

LABAZEE P., 1994 – Producteurs, consommateurs et marchands du Nord ivoirien. Aspects de la construction sociale des relations d'échange, *Cahiers des Sciences Humaines* 30 (1-2), Paris, Orstom : 211-227,

LINDAUER D.L., 1989 – Parallel, Fragmented or Black ? Defining Market Structure in Developing Economies, *World Development*, vol. 17, n°12 : 1871-1880.

LUND C., 1997 – « Les conflits fonciers et le droit étatique, communautaire et local au Burkina Faso », dans *dossier no. 70*, International Institute for Environment and Development, programme zones arides : 1-13

MAC GAFFEY J., 1987 – *Entrepreneurs and Parasites : The Struggle for Indigenous Capitalism in Zaire*, Cambridge (Royaume-Uni), Cambridge University Press.

MARCHAL J. Y., 1987 – « En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi : l'exemple des Moose du Burkina Faso », *Cahiers des Sciences Humaines* 23 (3-4) : 445-454.

MEAGHER K., 1996, « *Le commerce parallèle en Afrique de l'Ouest Intégration informelle ou subversion économique ?* » dans Réal Laverne, *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala-CRDI : 197-218.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Côte d'Ivoire), 1995 – *Système de production en zone de savane*, document synoptique Commission I : 13.

OCDE, Bureau urbain du Ministère des affaires étrangères-Club du Sahel, 1998 – *L'économie locale de Sikasso, Mali, Etude de cas du programme Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest*, Paris, OCDE.

ROCHEGUDE A., 1998 – « Les instances décentralisées et la gestion des ressources renouvelables : quelques exemples en Afrique francophone », dans LAVIGNE DELVILLE P., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala-Coopération française : 403-421.

SANOU S., TALL K., TRAORE N. I., 1998 – *Perspectives pour une sécurisation foncière des agro-pasteurs : cas de Pénì, Sogossagasso et Soumousso, province du Houet* », SNV, Projet d'appui aux éleveurs (Burkina Faso).

TALLET B., 1999 – « Le maraîchage à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : un dynamisme agricole sous influence urbaine », in Chaléard J.L., Dubresson, A. *Villes et campagnes dans les pays du Sud – Géographie des relations*, Karthala : 47-59.

TALLET, B., 1998 – « *Au Burkina Faso, les CVGT ont-elles été des instances locales de gestion foncière ?* », dans Philippe Lavigne Delville, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Français : 390-421.

URECOS-CI, *Usine de transformation de noix de Cajou, plan d'entreprise*, Korhogo URECOS-CI 1999.

ZONGO M. MATHIEU P., 2000 – « Transactions foncières marchandes dans l'ouest du Burkina Faso : vulnérabilité, conflits, sécurisation, insécurisation », dans *bulletin APAD « les interactions rural-urbain : circulation et mobilisation des ressources*, LIT : 21-30.